|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org |  | Eco-Activists for Governance and Law Enforcement |

**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts  Secrétariat Général | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Juin 2018**

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 1](#_Toc511008927)

[2 Investigations 1](#_Toc511008928)

[3 Opérations 1](#_Toc511008929)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008930)

[5 Communication 4](#_Toc511008931)

[6 Relations extérieures 4](#_Toc511008932)

[7 Conclusion 5](#_Toc511008933)

**Rapport Mensuel Juin**

Conservation Justice 2018

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en juin 2018 sont les suivants :

* **05 juin 2018 à Mitzic,** arrestation d'Ekazama Jean-François, de nationalité gabonaise, interpellé en possession de 4 pointes et 2 morceaux d’ivoire d’une masse de 12,59kg
* **12 juin 2018 à Makokou,** arrestation de Ndong Nzé Oswald en possession de 2 pointes d’ivoires
* **15 et 18 juin 2018 à Koula-Moutou,** arrestation de Noufou Oumsaore, Burkinabé et Mouniangui Henry, gabonais, en possession de deux peaux de panthère et d'un calibre 12 Baïkal
* **18 juin 2018 à Lambaréné,** arrestation d'Imenou Franck en possession de deux pointes d’ivoire, une queue d’éléphant et des écailles de pangolin géant

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 14 |
| Investigations ayant menées à une opération | 5 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 31 |

Le mois de Juin 2018 a été très productif comme les précédents en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats.

Plusieurs missions ont été effectuées au courant de ce mois par 4 investigateurs à travers différentes provinces telles que le Moyen-Ogooué, l’Ogooué-lolo, le Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo et le Haut-Ogooué.

Au total 14 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 31 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

Les investigateurs continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations.

Un total de quatre (4) opérations ont été réalisées au courant du mois de Juin 2018

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 5 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 5 |

Au cours du mois de juin 2018, le projet a réalisé cinq opérations qui ont abouti à l’arrestation de cinq trafiquants.

* **05 juin 2018 à Mitzic, arrestation d'Ekazama Jean-François, de nationalité gabonaise, interpellé en possession de 4 pointes et 2 morceaux d’ivoire d’une masse de 12,59kg**

Après avoir obtenu des informations sur le trafic d'ivoire, une équipe composée des agents de la gendarmerie de Mitzic centre et ceux du cantonnement des Eaux et Forêts, accompagnée de l’ONG Conservation Justice a organisé une opération ciblée. A leur arrivée, les agents ont aperçu l'individu ciblé qui se dirigeait dans le motel. C’est dans l’une des chambres dudit motel qu’il sera interpellé en flagrant délit de détention et de commercialisation de 4 pointes et 2 morceaux d’ivoire. Il s'agit du nommé Ekazama Jean-François, de nationalité gabonaise. L'ivoire pesait une masse de 12,59kg.

* **12 juin 2018 à Makokou, arrestation de Ndong Nzé Oswald en possession de 2 pointes d’ivoires**

Ndong Nze Oswald a été interpellé pour avoir chassé une espèce intégralement protégée (éléphant), détenu, transporté et commercialisé ses trophées (2 pointes d’ivoires). c'est grâce à des informations issues des enquêtes qu'il a été filé jusque dans un motel de Makokou par une équipe composée des agents de la Police Judiciaire, des Eaux et Forêts, accompagnés de l’ONG Conservation Justice. Le sieur Ndong Nze Oswald a été arrêté en en possession de deux pointes d’ivoire. Il sera conduit dans les locaux de la Police Judiciaire pour être entendu sur procès-verbal avant d’être présenté au Procureur.

* **15 juin 2018 à Koula-Moutou, arrestation de Noufou Oumsaore, Burkinabé en possession de deux peaux de panthère et d'un calibre 12 Baïkal**

Après avoir obtenu des informations, une équipe conjointe, composée des agents de la Direction Générale de Recherche de Koula-Moutou, de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, accompagnée de l’ONG Conservation Justice s'est rendeu sur les lieux d'une transaction de trafic de trophées d'espèce intégralement protégée, à savoir, des peauc de panthère. Noufou Ousmaore a été arrêté dans une chambre de motel en possession des deux peaux de panthère.

* **18 juin 2018 à Koula-Moutou, arrestation de Mouniangui Henry, gabonais, pour complicité de trafic d’ivoire**

Les déclarations de Noufou Oumsaoré ont amené les agents à interpeller son complice le nommé Mouniangui Henri.

* **18 juin 2018 à Lambaréné, arrestation d'Imenou Franck en possession de deux pointes d’ivoire, une queue d’éléphant et des écailles de pangolin géant**

Une opération ciblée a été réalisée à Lambaréné par les agents de la Brigade Centre de la Gendarmerie Nationale conjointement avec les agents de la Direction Provinciale des Eaux et forêts accompagnés des juristes de l’ONG Conservation Justice. Après avoir déployé le dispositif autour dudit hôtel indiqué, les agents ont surpris et interpelé le nommé Imenou Franck dans une chambre en flagrant délit de détention, transport et commercialisation de trophées d’espèces intégralement protégées, à savoir deux pointes d’ivoire de 9,2kg, une queue d’éléphant et 187 écailles de pangolin géant de 3kg. A la suite de son interpellation, des perquisitions menées à son domicile sise au quartier Petit-Paris III et son campement aux alentours du PK34. Cela a permis de saisir une arme de chasse et des munitions. Immédiatement conduit au poste de police, il a été entendu avant d’être placé en garde à vue.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés. Les autres cas pendants devant les juridictions ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 26 |
| Nombre de condamnations | 5 |
| Affaires enregistrées | 5 |
| Nombre de prévenus | 17 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires initiées à l’occasion des opérations ci-dessus mentionnées ainsi que plusieurs affaires pendantes. Le département a enregistré cinq condamnations dans deux affaires.

* **25 juin 2018 à Franceville, condamnation de Mohamed Kokari et Nkongo Hugues.** Ils ont été reconnus coupable du délit de commercialisation de trophées d’une espèce intégralement protégée et condamnés à six mois de prison ferme et à payer une amende de 250 000 FCFA chacun. Mohamed Ismaël a été relaxé au bénéfice du doute. Ils avaient été arrêtés les 25 et 26 mai 2018 en possession de deux (2) pointes d’ivoire sectionnées en quatre (4) morceaux.
* **25 juin 2018 à Franceville, condamnation de Diawara Hame, Korokosse Ibrahima et Traore Makancira.** Ils ont été reconnus coupable du délit de commercialisation de trophées d’une espèce intégralement protégée et condamnés à six mois de prison ferme et à payer une amende de 500 000 FCFA et 5 000 000 FCFA de dommages et intérêts. Ils avaient été arrêtés le 10 janvier 2018 à Franceville en possession de 16 pointes d’ivoire sectionnées en 32 morceaux d'ivoire.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 10 |
| Nombre de détenus rencontrés | 22 |

Des visites de prison ont été effectuées à Franceville, Lambaréné, Libreville, Makokou, Mouila et Oyem. En tout 10 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la détention effective de 21 trafiquants.

Plusieurs autres visites de cellules ont été effectuées pendant les gardes à vue des trafiquants arrêtés au cours de ce mois.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 47 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 43 |
| Presse écrite | 4 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de juin 2018, le projet a produit 47 pièces médiatiques qui ont permis de diffuser les résultats obtenus. Les articles ont été diffusés dans la presse écrite (4) et sur internet (43).

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 89 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 52 |
| Collaboration sur affaire | 37 |

Au cours du mois de juin 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire:** la Direction Générale des Forêts, le directeur des forêts communautaires, le directeur provincial de l’Estuaire, le préfet de Kango, le Chef de cantonnement de Kango, le commandant de brigade, une délégation de l’ambassade des Etats-Unis, le coordonnateur du projet CAF ;
* **Haut-Ogooué:** le Responsable par intérim de la DGR, le Chef de bureau industrie des Eaux et Forêts, le Procureur de la République et ses substituts, un juge du siège, le greffier Principal de la Cour d’Appel de Franceville ;
* **Moyen-Ogooué:** leprocureur de la République, le premier juge d’instruction, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Moyen Ogooué, le chef de l’unité de Police Judiciaire, les chefs d’antenne B2, les commandants de la brigade centre et nautique ;
* **Ngounié:** le procureur de la République et substituts, juges, chef d’antenne B2, DGR, PJ, Peloton, le Chef de cantonnement Eaux et forêt, le préfet de la Dola et le SG préfecture, le président du conseil départemental ;
* **Nyanga:** le commandant de police judiciaire, le Secrétaire en chef du Parquet, les juges, le préfet de la Doutsila, le président du Conseil départemental, le chef de cantonnement, le Commandant de Brigade, l’unité militaire KOUBIA à la frontière avec le Congo ;
* **Ogooué-Ivindo:** le gouverneur de la Province de l’Ogooué-Ivindo, le Préfet, le procureur, les juges d’instruction des 1er et second cabinets, le directeur provincial des Eaux et Forêts, le chef de brigade faune, le capitaine de l’antenne de la Police Judiciaire et Chef d’antenne DGR ;
* **Woleu-Ntem:** le Secrétaire Général de province, le directeur provincial des Eaux et Forêts et son adjoint, le chef de cantonnement Mitzic, le préfet de Mitzic, le responsable faune du cantonnement de Mitzic, le responsable agriculture Mitzic, le procureur et substituts, le lieutenant de la PJ, le lieutenant de la DGR, le commandant de brigade Mitzic.

# Conclusion

Au cours du mois de juin 2018, le projet a diligenté 14 missions d'investigation qui ont permis d'identifier 31 nouveaux trafiquants dans les provinces du Moyen-Ogooué, l’Ogooué-lolo, le Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo et le Haut-Ogooué.

Ces missions ont abouti à la réalisation de 5 opérations qui ont mis aux arrêts 5 trafiquants, en possession de 6 pointes d'ivoire, deux peaux de panthère, une queue d'éléphant et 3kg d'écailles de pangolins géants, ainsi qu'une arme de grande chasse Baïkal et des munitions.

Le département juridique a enregistré 5 condamnations dans deux affaires dont l'une concernait un cas datant de mai 2018 et l'autre un cas de janvier 2018, tous à Franceville. Les juristes ont, en parallèle, effectué 10 visites de prison pour s'assurer de la détention effective de 22 trafiquants.

Ces résultats ont été médiatisés dans la presse écrite et sur internet, avec respectivement, 4 et 43 pièces. Le projet AALF maintient des relations solides et une collaboration franche avec les autorités gabonaises.